

parce qu'ils tentent d'imposer à la corporation un type d'opération beaucoup trop étroit. Si les amendements étaient adoptés, la corporation deviendrait une sorte de société de financement publique. Toute cette série d'amendements est conçue pour faire de la Corporation de développement du Canada, une société d'investissements du gouvernement, sans la participation de l'intérêt privé. Autrement dit, les néo-démocrates ne tiennent aucun compte de l'intérêt que les gens pourraient porter à cette société comme participants particuliers. A mon avis, l'individu a un rôle à jouer dans une société de développement, mais celle-ci devrait être structurée autrement. Nous en reparlerons une autre fois. Pour le moment, je dis que nous n'appuyons pas les amendements, encore moins le bill.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, au sujet de l'amendement inscrit au nom du député de Waterloo (M. Saltsman), je dirai qu'il a signalé la dichotomie du bill et bien que je ne puisse pas appuyer son amendement, je crois qu'il a cerné par où pêche le bill. A mon avis, la Corporation de développement du Canada est destinée à devenir un autre échec retentissant du gouvernement. J'ai suivi les résultats d'autres initiatives mal conçues et à mon avis le bill sur la Corporation de développement du Canada en est une. Au moins trois erreurs de conception figurent dans la structure prévue et le mandat de la corporation, dont une seule suffirait à empêcher la réalisation des buts envisagés maintenant.

La corporation est d'orientation clairement nationaliste, comme il est précisé à l'article 6(1)d) du bill. L'adoption de cet amendement accentuerait encore ce caractère. Nous arrivons donc à une énigme philosophique, à savoir ce qui constitue l'intérêt national du Canada. Nous n'avons, je pense, qu'à examiner la situation actuelle pour nous rendre compte que les Canadiens n'ont pas tous la même conception de l'intérêt national. Comme Canadiens de l'Ouest, je constate surtout que bon nombre de nos citoyens dans les deux métropoles centrales, Toronto et Montréal, pensent de plus en plus que les investissements étrangers ne sont pas aussi indispensables qu'autrefois à notre bien-être économique, mais qu'ils constituent plutôt une sérieuse menace à notre souveraineté. Par contre, les gens de l'Ouest—et je suis sûr que les gens du Nord sont aussi de cet avis—considèrent que dans les capitaux d'investissement de l'étranger repose le seul espoir de mettre en valeur nos vastes ressources naturelles, de moins compter sur les banques et les institutions financières de l'Est pour les capitaux sans lesquels le Nord et l'Ouest de notre pays n'atteindront jamais la maturité ni la diversité économiques.

• (2.10 p.m.)

Pour ma part, monsieur l'Orateur, j'estime que, dans les cas où, selon une opinion largement répandue d'un bout à l'autre du pays, une industrie particulière ou un secteur de notre économie devrait demeurer la propriété des Canadiens, le meilleur moyen de répondre à ce vœu général serait de créer des organismes d'État du genre de la Polymer Corporation. De plus, une fois créés, ces organismes ne devraient pas, à mon avis, rechercher la participation financière du secteur public, comme doit le

[L'hon. M. Lambert.]

faire la Corporation de développement du Canada. Un certain nombre d'excellentes raisons justifient, je pense, la séparation de la propriété privée et de la propriété publique. Trop de difficultés sont, selon moi, inhérentes à la combinaison des deux, formule qui crée inévitablement des conflits entre le but lucratif, qui est forcément un souci dominant des investisseurs privés, et le concept du bien général ou de l'intérêt national, dont les organismes gouvernementaux sont censés tenir compte au premier chef lorsqu'il s'agit de prendre des décisions concernant l'administration des services publics ou autres avoirs.

D'autre part, alors qu'en ce qui concerne notre survie économique, nous dépendons d'une manière aussi vitale d'intérêts globaux, il ne suffit pas que les Canadiens s'intéressent de plus en plus à la définition que le conseil d'administration de la Corporation de développement du Canada pourrait donner de nos intérêts nationaux. Livrons-nous, l'espace d'un instant, à un examen à rebours du concept de l'intérêt national et imaginons que le gouvernement des États-Unis décide, pour certaines raisons, qu'il est dans son intérêt national de rapatrier les usines de construction d'automobiles et les entreprises affiliées dont des Américains sont les propriétaires au Canada! Et, inversement, n'est-on pas en droit de craindre très sérieusement que cette Corporation de développement du Canada ne tempère les ardeurs des étrangers désireux d'investir des capitaux dans notre économie ou qu'elle ne les en dissuade parce que ces investisseurs pourraient appréhender que la CDC ne procède à des mainmises ou ne prenne quelque autre mesure aléatoire lorsque le conseil d'administration de cette corporation jugera le moment venu de s'occuper d'eux?

Croire que la Corporation de développement du Canada sera un instrument qui permettra au petit investisseur canadien d'avoir part aux avantages financiers réservés aux actionnaires des grandes sociétés canadiennes est, au mieux, une fausse hypothèse. On n'a fourni aucune preuve qu'il existe au Canada un nombre important de petits investisseurs incapables trouver d'occasions satisfaisantes ou attrayantes dans les conditions actuelles.

J'appuie entièrement l'avis exprimé par la Chambre de commerce du Canada au cours de l'étude du bill par le comité. Elle s'est montrée très sceptique quant à la participation des petits investisseurs à la Corporation de développement du Canada. Cet amendement laisserait entendre que tel serait le résultat. Je suis certain que les Canadiens aux ressources modestes ne sont pas intéressés à investir leurs quelques dollars dans les mines de fer de l'Ungava ou dans d'autres exploitations qui mettront trop de temps à devenir rentables pour les attirer. De plus, l'inflation, la hausse des impôts et la création de l'État providence sont des facteurs qui contribuent à détourner de l'épargne les gens à revenu modeste. Pour eux, le présent et la satisfaction des désirs d'aujourd'hui présentent beaucoup plus d'intérêt que la participation à des entreprises dont le concept et le rapport avec notre expansion économique dépassent leur compréhension ou sont sans intérêt. L'idée qu'on puisse compter sur la petite épargne lorsque la Corporation de développement du Canada offrira ses actions au public, à mon avis, ne devrait pas être prise au sérieux. On doit alors se demander qui trouvera le placement attrayant.